

PROVINCE
DE
LIEGE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAL

ARRONDISSEMENT
DE
LIEGE

Séance du 30 janvier 2023.

COMMUNE
DE

4610 – BEYNE-HEUSAY

Monsieur Didier HENROTTIN, Bourgmestre;
Monsieur Moreno INTROVIGNE, Madame Corinne ABRAHAM-SUTERA, Monsieur
Freddy LECLERCQ, Madame Mireille GEHOULET, Echevins; Madame Alessandra
BUDIN, Présidente du CPAS;

Monsieur Richard MACZUREK, Madame Annick GRANDJEAN,
Monsieur Serge FRANCOTTE, Madame Véronique DE CLERCK,
Madame Isabelle CAPPÀ, Madame Christine PARMENTIER-ALLELYN, Monsieur
Cédric KEMPENEERS, Monsieur David TREMBLOY, Madame Marie-Josée
LOMBARDO, Monsieur Jean- François WILKET, Monsieur Fadih AYDOGDU,
Monsieur Simon WILEN, Madame Christine THIRION, Madame Ninon DEBOUNY,
Conseillers;

Monsieur Marc HOTERMANS, Directeur général;

Excusés :

Monsieur Jean-Louis MARNEFFE, Monsieur Salvatore LO BUE,
Madame Madison BOEUR, Conseillers;

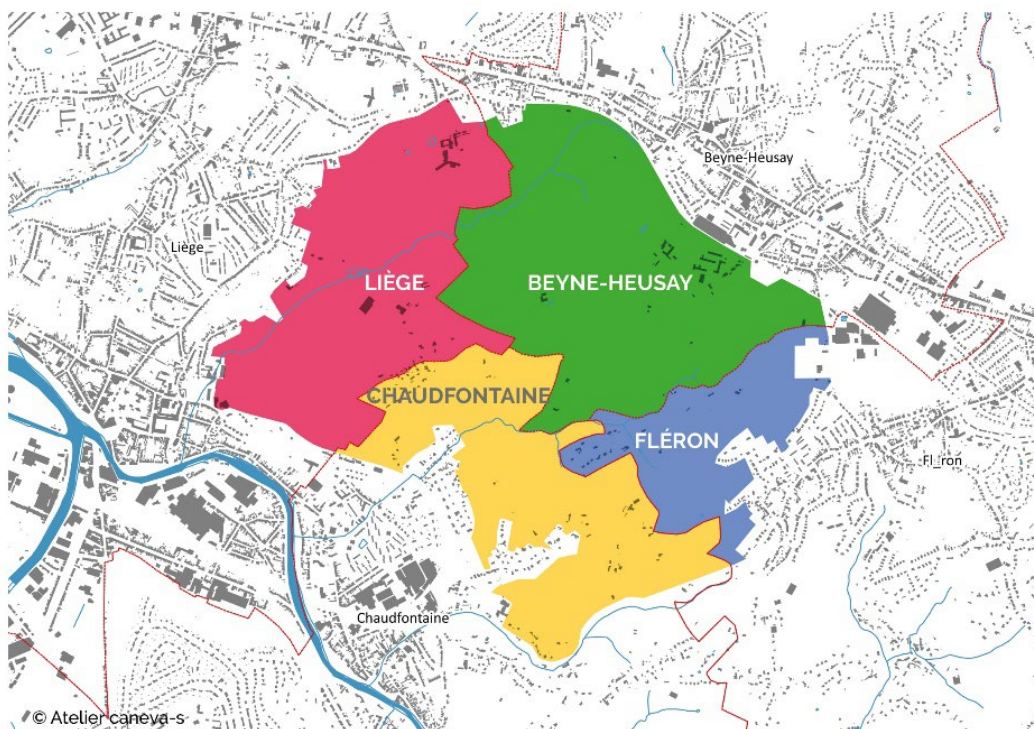
Objet : RY-PONET - Prise d'acte du diagnostic réalisé - Approbation de la nouvelle vision
pour le site du Ry-Ponet (phase 2)

Le Conseil communal, réuni en séance publique,

Vu le code la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Attendu que le projet consiste en réalisation d'une mission d'étude du site du
Ry-Ponet, s'étendant sur le territoire de 4 communes : Liège, Fléron, Chaudfontaine et
Beyne-Heusay ;

Attendu que celui-ci a pour objectif de proposer une grille de lecture objectivée
de ce site supracommunal ;



Attendu que les conseils des 4 communes ainsi que les 24 communes de Liège Europe Métropole ont pris position pour reconnaître la valeur du site du Ry-Ponet ;

Attendu que l'enjeu principal du site du Ry-Ponet est de préserver, mais également de valoriser l'ensemble « naturel » du site, tout en définissant son rôle spécifique à l'échelle de l'agglomération ;

Attendu que sous l'impulsion des communes de Beyne-Heusay, Chaudfontaine, Fléron et Liège, désireuses de définir un avenir souhaité et partagé pour ce site d'environ 400 hectares, Liège Métropole* a confié une mission d'étude à l'Atelier Caneva-s. Les objectifs de la mission sont les suivants :

- approfondir les connaissances des caractéristiques intrinsèques du site,
- proposer un schéma d'intentions qui mise sur la préservation des valeurs du site, donne une identité et précise les usages des lieux,
- définir un plan d'actions à mettre en œuvre à court terme (3 et 5 ans), moyen terme (10-15 ans) et à long terme (30 ans soit « horizon 2050 ») ;

Attendu que 4 approches ont été explorées :

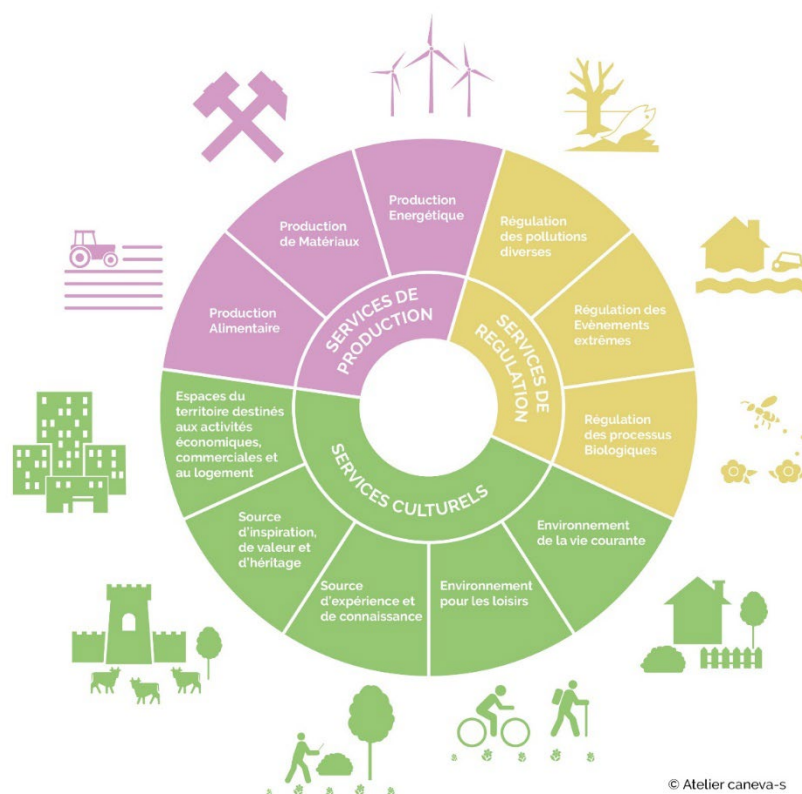
- la première juridique,
- la seconde cartographique,
- la troisième basée sur des entretiens individualisés d'acteurs concernés par le site (collectivités, acteurs économiques et associatifs),
- la quatrième a concerné un atelier collaboratif qui a réuni près d'une trentaine d'acteurs ayant un rapport direct avec le site ;

Attendu qu'une première étape a permis d'appréhender le site dans sa globalité au travers des services écosystémiques ;

Attendu que cette grille de lecture permet de comprendre comment « fonctionne » cet espace et comment y interagissent les activités humaines et la nature au sens large ;

Attendu que celle-ci définit 3 grandes familles de bénéfices :

- Services culturels,
- Services de production,
- Services de régulation ;



Attendu que trois grands défis ont été définis, ceux-ci s'articulant autour de trois préoccupations :

- les ressources, leurs caractères multifonctionnels et les rôles qu'elles jouent en termes de régulation,
- les spécificités économiques du versant agricole et la potentialité productive au sein et en lien avec le territoire,
- les valeurs patrimoniales du site du Ry-Ponet et les bénéfices qu'elles procurent sur le plan culturel ;

Attendu que ces défis déclinés en dix enjeux sont :

- les services écosystémiques de régulation pour la préservation d'un environnement vivable (l'eau, la terre, l'air et la biodiversité),
- l'alimentation de petite échelle comme mode de production soutenable (production alimentaire carnée, production alimentaire végétale et valorisation des productions),
- les services écosystémiques culturels pour la préservation du patrimoine (patrimoine vivant, patrimoine matériel et valorisation du patrimoine) ;

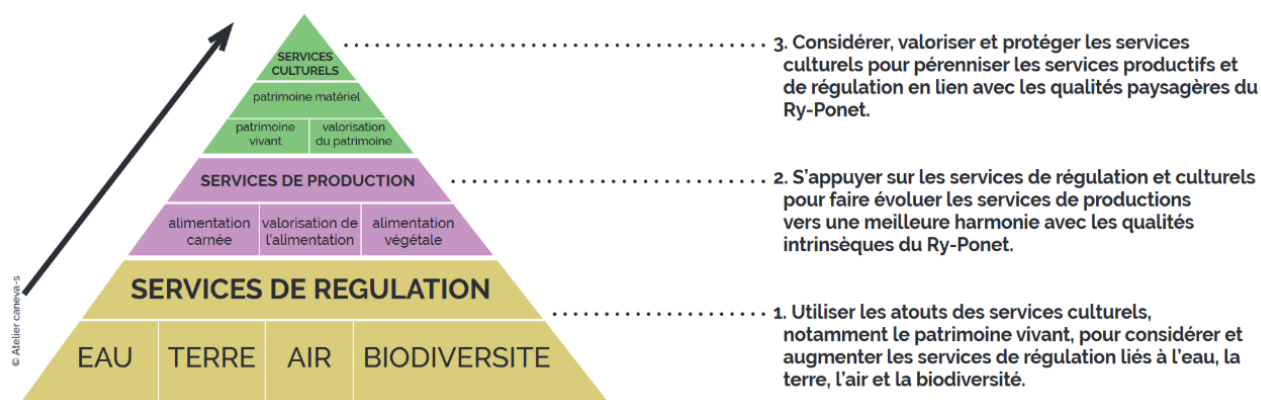
Attendu que la description détaillée des 10 enjeux fait apparaître très clairement les atouts sur lesquels tout ce territoire prend ses fondements, que les identifier est un exercice indispensable pour énoncer les ressources sur lesquels le projet de territoire doit se poser ;

Attendu que décrire les enjeux permet également d'identifier les domaines qui peuvent convoquer des opportunités de valorisation, que ceux-ci présentent tout naturellement des capacités à devenir de véritables leviers de projet ;

Attendu que, par contre, l'inaction des enjeux énoncés ou encore l'absence de transversalité dans les actions montre une série de menaces qui impacteront la cohérence territoriale et paysagère, l'identité des éléments patrimoniaux et la pérennité des écosystèmes ;

Attendu qu'au travers de ces trois prismes « Atouts/Opportunités/Menaces », la lecture des trois grandes familles de services écosystémiques peut être reformulée et présenter des cartographies mettant en évidence les espaces à enjeux ;

Attendu qu'une hiérarchisation des défis du Ry-Ponet a été réalisée :



Attendu que cette analyse orientée sur la réalité concrète du terrain, a permis de redécouvrir et appréhender autrement le « Ry-Ponet » ;

Attendu qu'une deuxième étape doit être franchie avec la définition d'un scénario préférentiel qui s'appuie sur une stratégie territoriale développée à plusieurs échelles ;

Attendu qu'en janvier 2022, un atelier a été organisé en présence des 4 communes du Ry-Ponet durant lequel trois études de cas ont été proposées et exposées, chacune mettant en avant une dynamique possible pour l'évolution du site :

- « Développer une aire agricole en milieu urbain » :

Suivant une modification du plan de secteur qui préserve les terres agricoles et valorise le site du Ry-Ponet, ce scénario explore un nouvel outil de développement territorial basé sur la sauvegarde et l'accroissement de la filière alimentaire en milieu urbain ;

- « Mobiliser les franges urbaines » :

Basé sur le plan de secteur mais, sans s'y conformer totalement, ce scénario explore les limites du site, sa capacité à être poreux sans pour autant nuire au développement des activités agricoles et à la préservation paysagère ;

- « Appliquer le plan de secteur » :

Sans modification du plan de secteur et en application stricte de celui-ci, l'objectif de ce scénario est d'explorer les possibilités « d'écarts » et de précision des zones d'affectation du plan de secteur dans le cadre du CoDT ;

Attendu que celles-ci sont intentionnellement contrastées afin d'explorer au mieux les possibilités du contenu du scénario préférentiel ;

Attendu que ces scénarios sont établis en fonction des dynamiques en œuvre sur le site :

- la valorisation économique des terres agricoles par le développement de projet urbain essentiellement basé sur le logement,
- la préservation du site par l'investissement des franges urbaines comme support de restructuration du tissu urbain existant et d'interaction avec le site du Ry-Ponet,
- la valorisation des terres agricoles par la préservation du site et le développement d'une filière alimentaire qui lui est lié ;

Attendu que suite à cette présentation, des études de cas ont été réalisées pour explorer les possibles évolutions du site et leur adéquation avec les enjeux du premier volet de l'étude ;

Attendu que ces études constituent des recherches pour l'établissement d'un scénario préférentiel qui reprend les choix issus de l'évaluation des études de cas et l'application de la stratégie territoriale au périmètre du Ry-Ponet ;

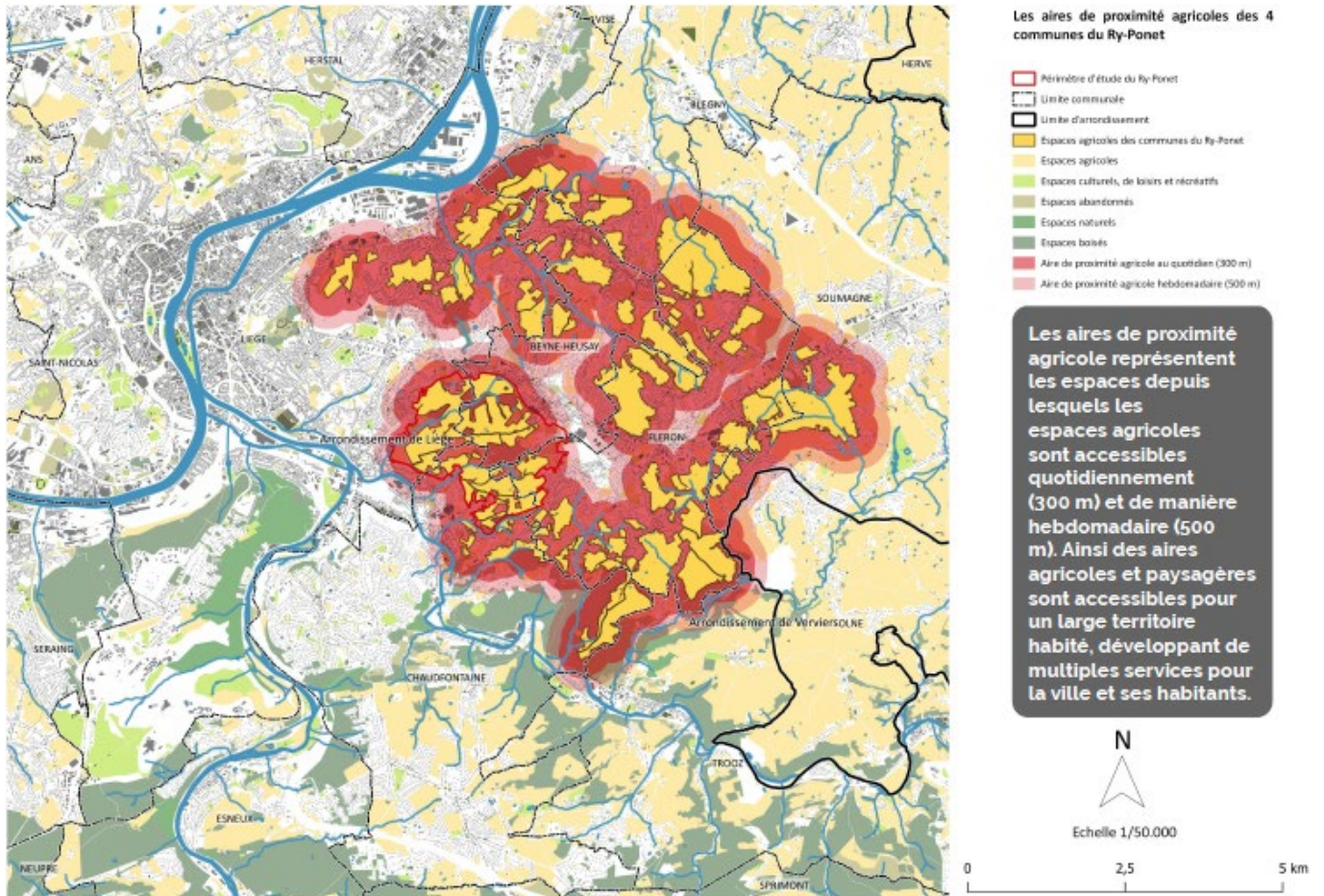
Attendu que chaque bilan des études de cas est accompagné d'une note juridique ;

Attendu qu'unaniment, les acteurs de l'atelier sollicités ont exprimé le refus d'un site assujéti à l'application pure et simple du plan de secteur, qu'ils ont privilégié le développement d'une aire agricole en milieu urbain tout en manifestant un intérêt certain pour le développement urbain qui mobilise les franges, tout en soulignant que celui-ci ne doit pas mettre en péril le développement de l'aire agricole ;

Attendu que l'étude s'est poursuivie par l'analyse :

- des espaces ouverts de l'aire urbaine de Liège,
- des espaces agricoles des communes du Ry-Ponet,
- du contexte territorial des 4 communes du site,
- de l'héritage historique,
- d'une stratégie initiée par « le grand territoire » ;

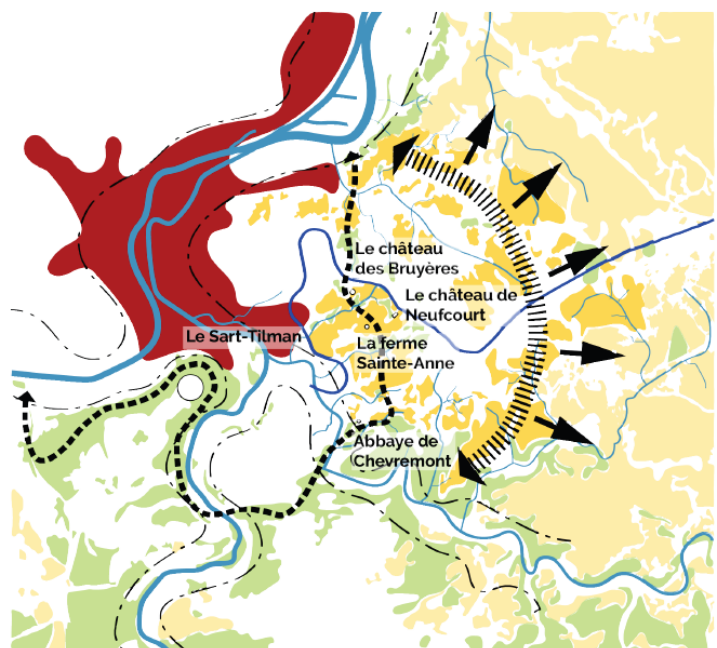
Attendu que préserver le site du Ry-Ponet et les autres espaces agricoles des 4 communes permettrait de développer une stratégie de territoire incluant les questions productives (filiale agricole complète), de régulation (préservation de l'environnement et réduction des risques environnementaux) et culturel (accès aux grands paysages et création d'une identité territoriale commune) ;



Attendu que sont plébiscitées les actions suivantes pour le site : développement de l'agriculture de proximité des espaces urbanisés, le travail sur leur porosité et leur accessibilité par les modes doux ainsi que le renforcement des espaces ouverts interstitiels en réseaux ;

Attendu que le Ry-Ponet est l'aire agricole la plus importante de l'archipel incluant des espaces agricoles et boisés, que ces grands paysages sont accessibles à un grand nombre d'habitants des 4 communes ;

Attendu que considérer, préserver et développer l'archipel d'espaces agricoles des 4 communes du Ry-Ponet permettrait de reconnecter le plateau agricole et la vallée urbaine dense ;



Attendu que le développement d'une stratégie territoriale comme énoncée nécessite la préservation et la mise en réseau des espaces agricoles et ouverts du Ry-Ponet en premier lieu ;

Attendu que ce scénario préférentiel :

- n'est pas un projet de masterplan mais, une projection d'un avenir souhaitable ,
- reprend les objectifs déjà énoncés dans le diagnostic et ceux esquissés dans la stratégie territoriale ,
- représente un outil pour le troisième volet de cette étude qui développera les actions nécessaires à son implémentation ,
- propose d'articuler sa stratégie de développement autour des entités à haute valeur paysagère que le diagnostic a mis en évidence ;

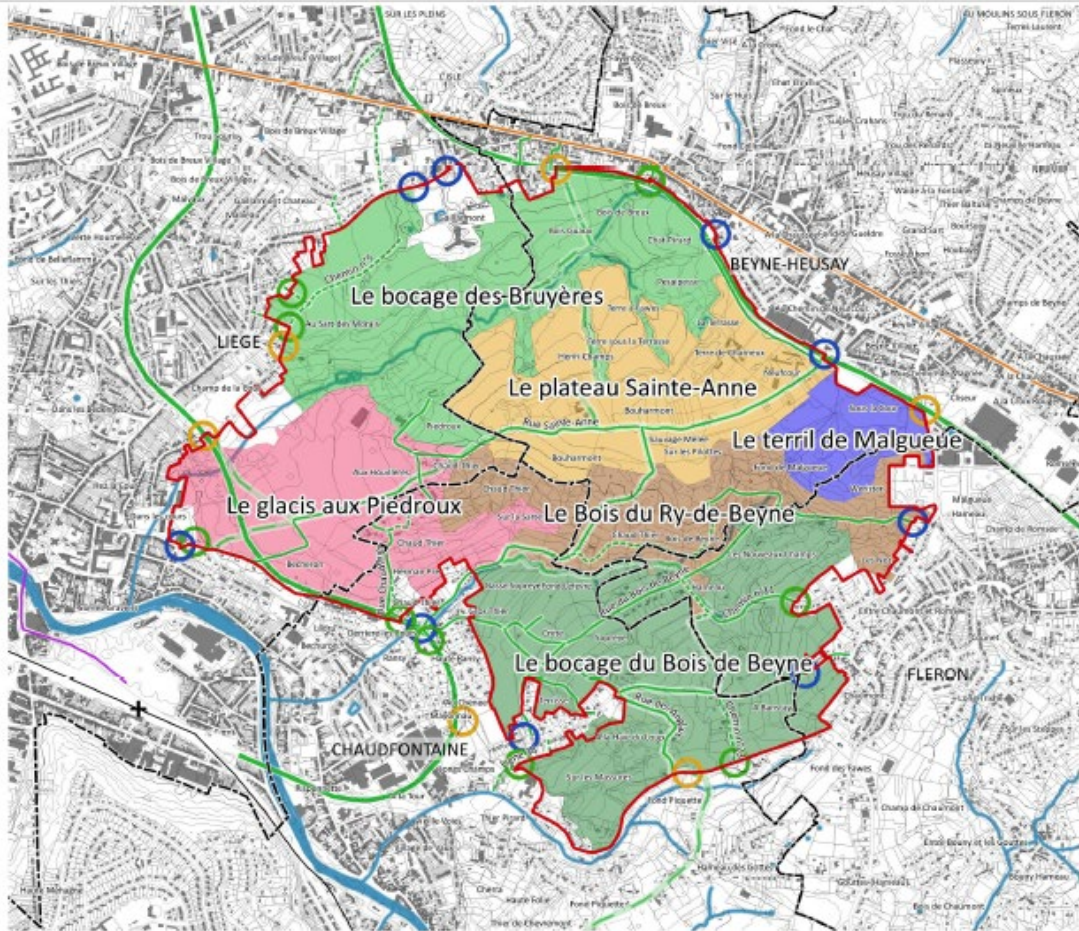
Attendu que les éléments qui constituent les entités à haute valeur paysagère se composent de 4 grandes typologies d'occupations ou encore « grands paysages » :

- paysages boisés (masses arborées de plus ou moins grande taille),
- paysages herbacés (terres destinées aux élevages bovins, ovins et équestres et présentant essentiellement des prairies et bocages),
- paysages de cultures (terres cultivées ou non, céréalières ou légumières),
- vergers qui se superposent aux paysages herbacés, il s'agit de compléter les vergers incomplets voir en créer de nouveaux ;

Attendu que le choix du périmètre des entités à haute valeur paysagère est essentiellement issu du premier volet de cette étude mais également la résultante d'une stratégie de préservation et valorisation des qualités et valeurs intrinsèques du Ry-Ponet tel que nous le connaissons aujourd'hui ;

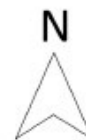
Attendu que celles-ci sont les suivantes :

- le bocage de Bruyères,
- le plateau Sainte-Anne,
- le Bois du Ry-de-Beyne,
- le bocage du Bois de Beyne,
- le glacis aux Piédroux,
- le terril de Malgueule.



Scénario préférentiel - les entités à haute valeur paysagère

- Périmètre d'étude du Ry-Ponet
- Limite communale
- Accès carrossable
- Accès carrossable non autorisé à la circulation
- Accès non carrossable
- Sentier
- Chemin
- RAVeL
- Potentielles liaisons douces (chemins des fermes)
- BUSWAY 1
- BUSWAY 4
- + Gare SNCB
- Ligne de train SNCB



Echelle 1/20.000



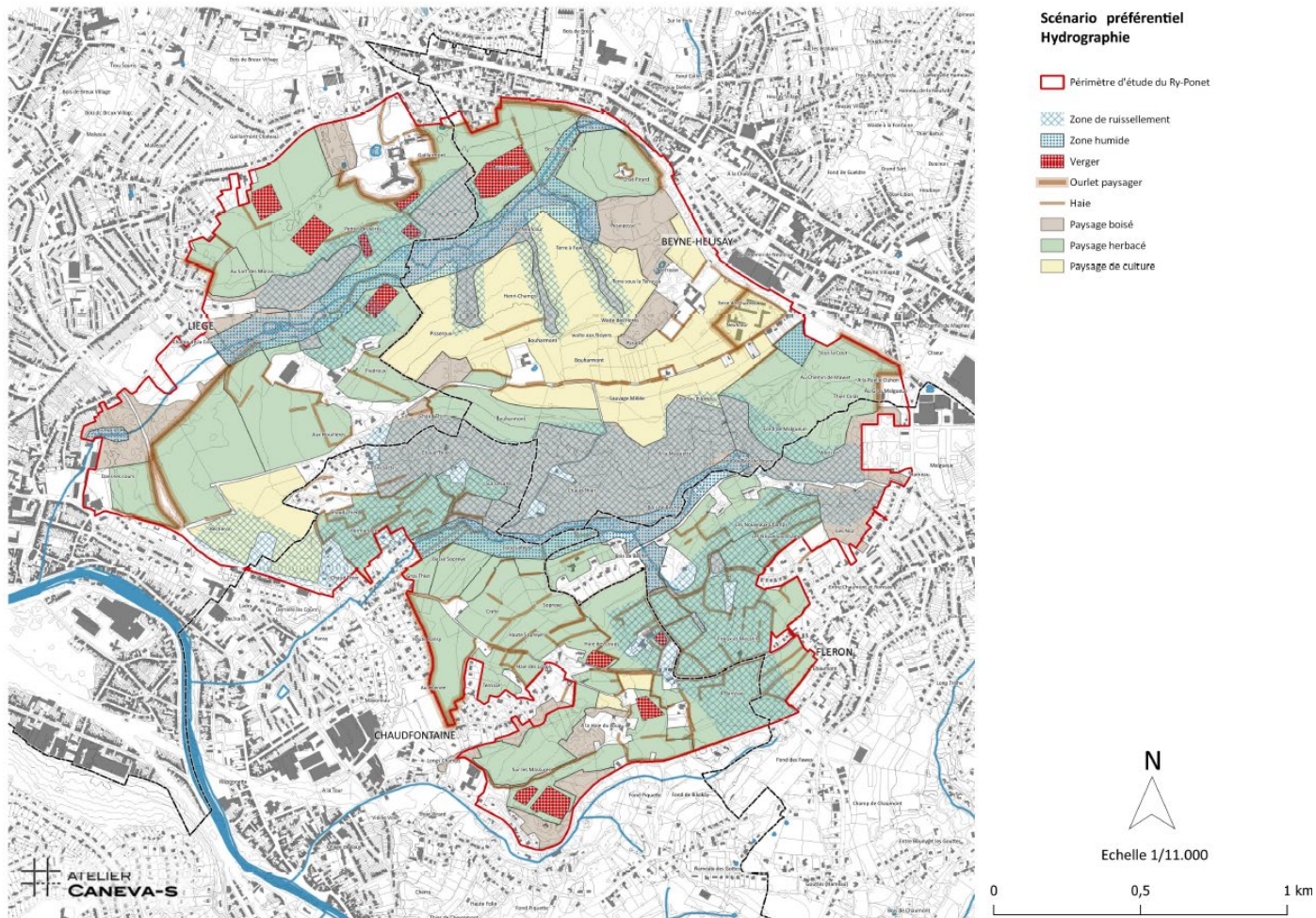
Attendu que pour le scénario préférentiel, une ambitieuse gestion du bassin versant est un enjeu majeur pour la préservation des bénéfices de régulation que le site peut apporter dans des domaines croisés touchant la temporisation des événements pluvieux, de l'érosion, des sols, du maintien de l'eau dans les sols, du développement de la biodiversité et de la biomasse, etc. ;

Attendu que la mobilisation de ces espaces au sein du scénario doit mettre l'accent sur la capacité de ces zones à tamponner les eaux provenant des ruissellements générés par le site du Ry-Ponet et ses parties urbanisées s'y rejetant en amont ;

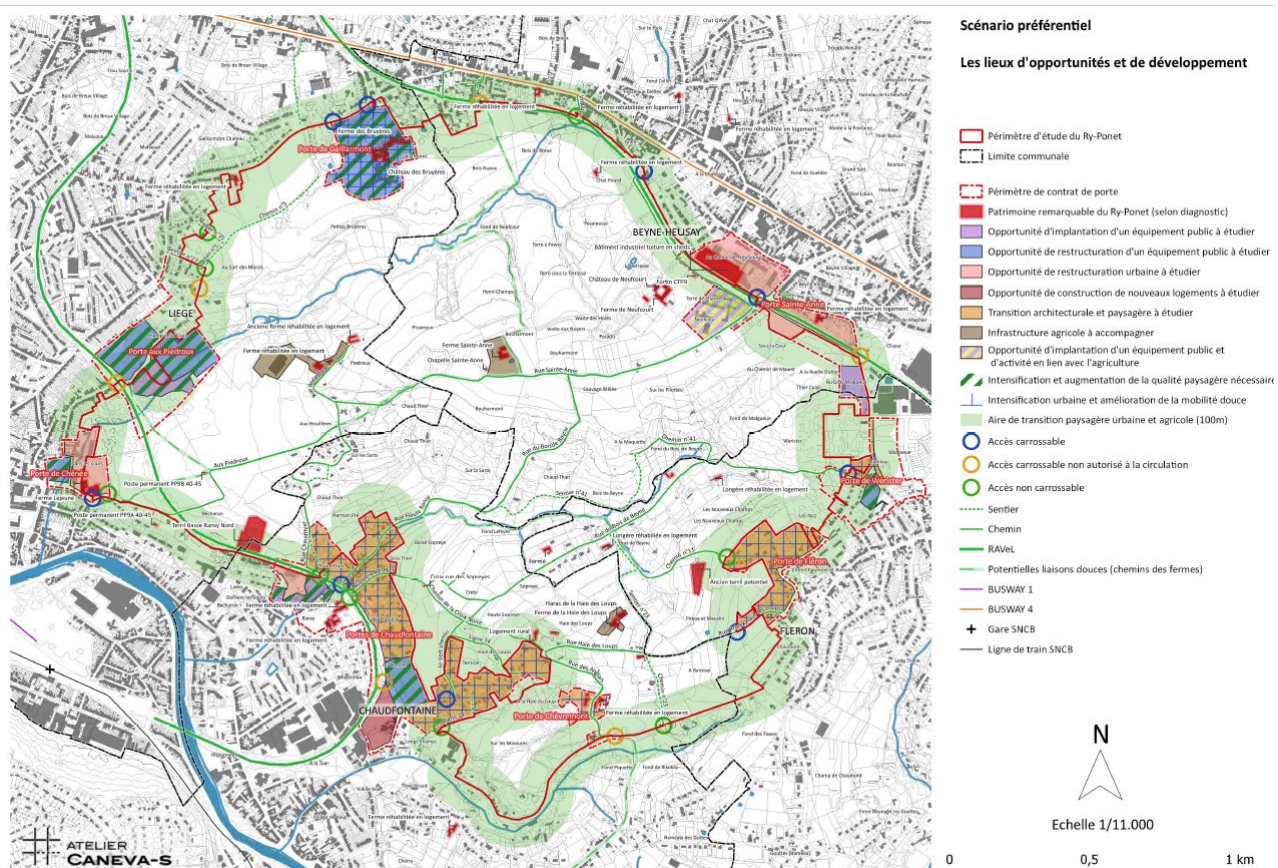
Attendu que les espaces de fonds de vallée sont essentiels pour le bon équilibre écologique des différents paysages énoncés précédemment, mais aussi favorables pour la biodiversité, les luttes biologiques, etc. ;

Attendu que l'étude analyse :

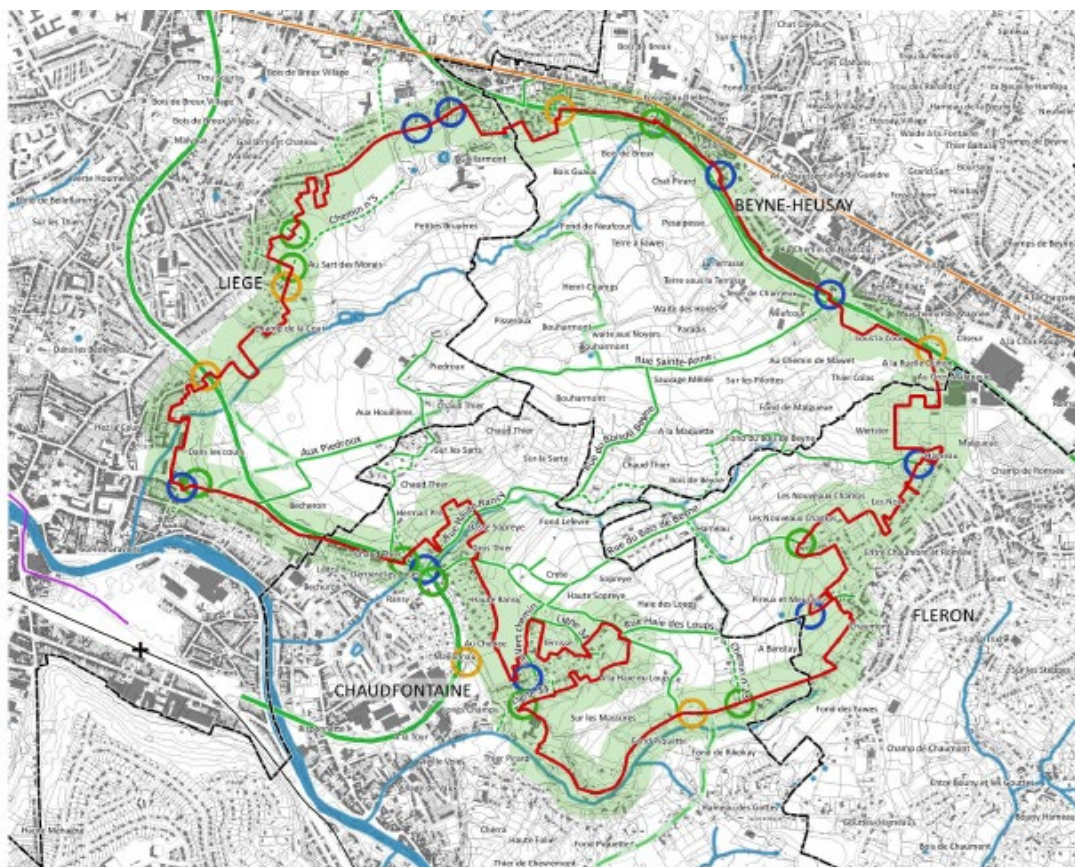
- les zones humide, les zones de ruissellement et propose un scénario préférentiel « hydrographie » :



- les lieux d'opportunités et de développement :

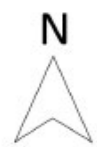


- les aires de transitions paysagère, urbaine et agricole :

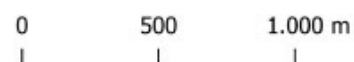


Scénario préférentiel - l'aire de transition paysagère, urbaine et agricole

- Périmètre d'étude du Ry-Ponet
- Limite communale
- Aire de transition paysagère urbaine et agricole (100m)
- Accès carrossable
- Accès carrossable non autorisé à la circulation
- Accès non carrossable
- Sentier
- Chemin
- RAVeL
- Potentielles liaisons douces (chemins des fermes)
- BUSWAY 1
- BUSWAY 4
- + Gare SNCB
- Ligne de train SNCB



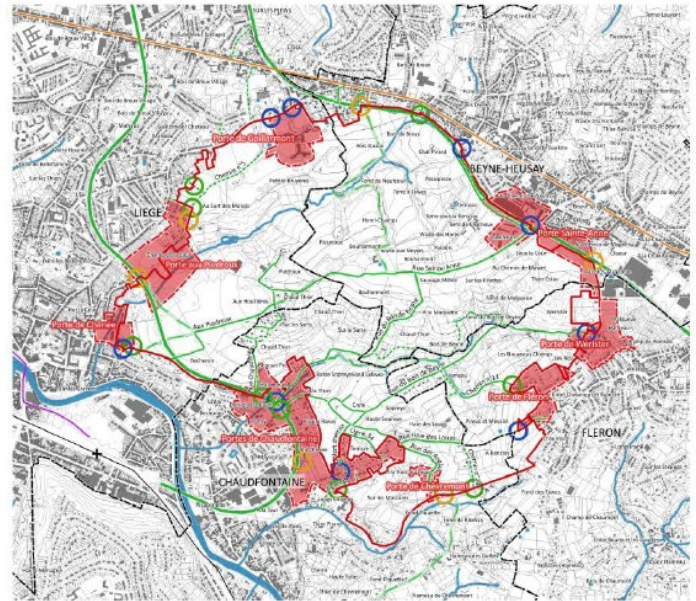
Echelle 1/20.000



- les contrats de porte afin d'améliorer la porosité du site du RY-Ponet, son accessibilité aux habitants voisins et le développement des ses services sur ses franges :

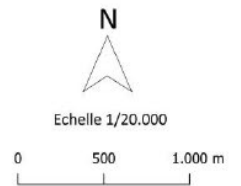
Ceux-ci sont au nombre de 8 :

- Porte de Gaillarmont (Liège) ;
- Porte de Sainte-Anne (Beyne- Heusay et Fléron) ;
- Porte de Wérister (Fléron) ;
- Porte de Chèvremont (Chaudfontaine) ;
- Porte de Chaudfontaine (Chaudfontaine) ;
- Porte de Chénée (Liège) ;
- Porte aux Piédroux (Liège).

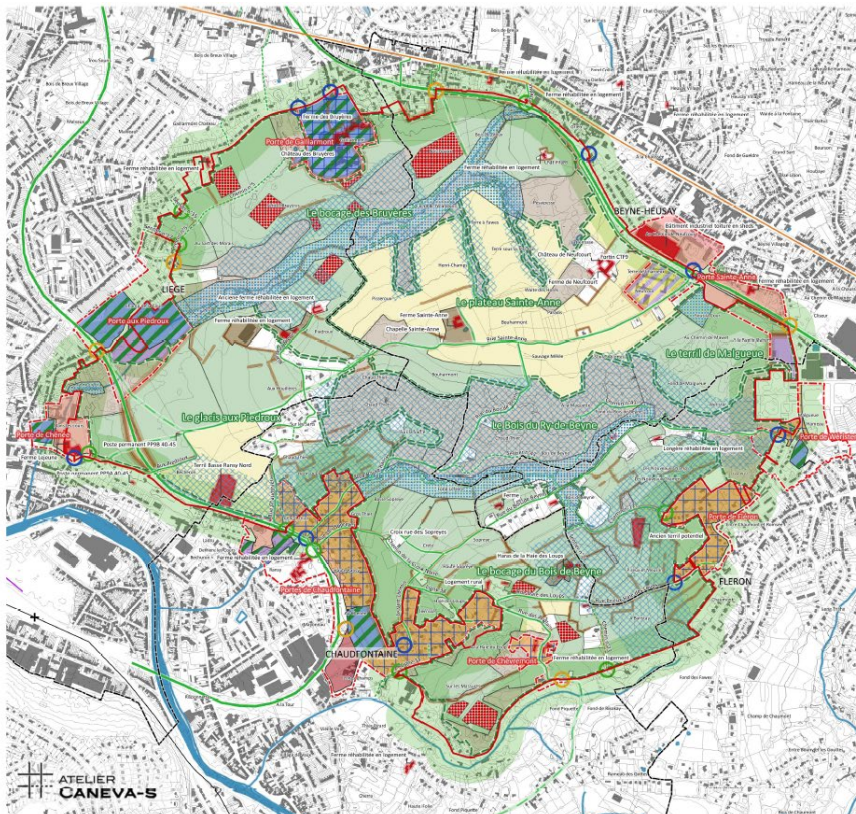


Scénario préférentiel - les contrats de porte

- ▭ Périmètre d'étude du Ry-Ponet
- ▭ Limite communale
- ▭ Périmètre de contrat de porte
- Accès carrossable
- Accès carrossable non autorisé à la circulation
- Accès non carrossable
- Sentier
- Chemin
- RAVeL
- Potentielles liaisons douces (chemins des fermes)
- BUSWAY 1
- BUSWAY 4
- + Gare SNCB
- Ligne de train SNCB

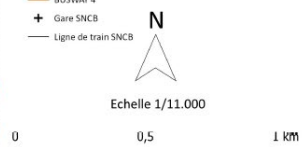


Attendu que le scénario préférentiel propose un plan d'ensemble :



Scénario préférentiel - Plan d'ensemble

- ▭ Périmètre d'étude du Ry-Ponet
- ▭ Limite communale
- ▭ Entité à haute valeur paysagère
- ▭ Périmètre de contrat de porte
- ▭ Opportunité d'implantation d'un équipement public à étudier
- ▭ Opportunité de reconstruction d'un équipement public à étudier
- ▭ Opportunité de reconstruction urbaine à étudier
- ▭ Opportunité de construction de nouveaux logements à étudier
- ▭ Transition architecturale et paysagère à étudier
- ▭ Infrastructure agricole à accompagner
- ▭ Opportunité d'implantation d'un équipement public et d'acteurs en lien avec l'agriculture
- ▭ Intensification et augmentation de la qualité paysagère nécessaire
- ▭ Intensification urbaine et amélioration de la mobilité douce
- ▭ Verger
- ▭ Paysage boisé
- ▭ Paysage herbacé
- ▭ Paysage de culture
- ▭ Aire de transition paysagère urbaine et agricole (100m)
- ▭ Zone de ruissellement
- ▭ Zone humide
- ▭ Patrimoine remarquable du Ry-Ponet (selon diagnostic)
- Accès carrossable
- Accès carrossable non autorisé à la circulation
- Accès non carrossable
- ▭ Ourlet paysager
- ▭ Halle
- Sentier
- Chemin
- RAVeL
- Potentielles liaisons douces (chemins des fermes)
- BUSWAY 1
- BUSWAY 4
- + Gare SNCB
- Ligne de train SNCB



Attendu que le site de l'ancien lycée d'état, parcelle sise à l'angle des rues Sainte-Anne et Neufcour, cadastrée 1^{ère} division, section B n°122 C, a fait l'objet d'un assainissement en 2015 dans le cadre d'un Plan Marshall financé par la Région Wallonne ;

Attendu que pour les résultats d'analyse des échantillons de sol, les paramètres ont été confrontés aux normes prévues par le Décret sols (définition des valeurs de référence-VR, seuil-VS et d'intervention-VI) pour les terrains correspondant à un usage récréatif ou commercial, conformément à l'affectation du site au plan de secteur, c'est-à-dire usage de type IV ;

Attendu que l'usage de type IV était justifié pour les raisons suivantes :

- Usage de fait : zone de services publics et d'équipements communautaires – usage du sol,
- Usage de droit : zone de services publics et d'équipements communautaires,
- Usage futur probable : zone de services publics et d'équipements communautaires ;

Attendu que le décret « sols » (décret du 1^{er} mars 2018 relatif à la gestion et à l'assainissement des sols) définit 5 types d'usage, du plus sensible au moins sensible :

Type I : Naturel

Type II : Agricole

Type III : Résidentiel

Type IV : Récréatif ou commercial

Type V : Industriel

Attendu que l'assainissement d'un sol a pour but de ramener les concentrations des contaminants du sol et du sous-sol en dessous des valeurs seuils et de les faire tendre vers les valeurs de référence ;

Attendu que l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 décembre 2018 remplaçant l'annexe 1^{ère} du décret du 1^{er} mars 2018 relatif à la gestion et à l'assainissement des sols montre à titre d'exemple que la valeur seuil pour le benzène en usage type IV (0,20 mg/kg de matière sèche) est deux fois supérieure à la valeur seuil pour le même composant en usage type II (0,10 mg/kg de matière sèche) ;

Attendu que l'union des villes et des communes, interrogée à ce sujet, estime que sans de nouvelles analyses sur le site, il faut rester prudent quant à affirmer qu'on peut y réaliser une activité aussi sensible que du maraîchage ou de l'agriculture, l'assainissement réalisé en 2015 n'étant pas valable pour tout type d'activité ;

Attendu que pour éviter toute problématique à ce sujet, il est utile de modifier la légende de la vision sur le site de l'ancien Lycée d'état (dans l'ensemble des cartes) en indiquant :

« Opportunité d'implantation d'équipements publics intégrant le renforcement de la faune et de la flore dans le respect du contexte paysager » en lieu et place de celle proposée « Opportunité d'implantation d'un équipement public et d'activité en lien avec l'agriculture. »

Attendu que le scénario préférentiel répond à plusieurs enjeux de premier plan, à savoir :

- préserver le site du Ry-Ponet,
- valoriser ses composantes naturelles,
- définir son rôle spécifique à l'échelle de l'agglomération ;

Attendu que ces enjeux de premier plan trouvent réponses en douze postures stratégiques synthétisées de la manière suivante :

1. Révéler la singularité et le positionnement du site du Ry-Ponet à travers **une lecture à l'échelle supracommunale, dans un archipel d'espaces agricoles et paysagers imbriqués dans un tissu urbanisé** dense et prenant place dans les franges sud-ouest de l'agglomération liégeoise.
2. Conforter le site du Ry-Ponet dans son caractère rural, agricole, patrimonial et paysager.
3. Faire reconnaître la singularité du site et sa capacité d'être considéré comme un site d'exception, un ensemble paysager remarquable.
4. Valoriser la **diversité des milieux paysagers** et renforcer **le rôle et l'interdépendance de toutes les composantes paysagères en présence**. Les vallées, les versants, les espaces cultivés, les prairies, les vergers, les espaces boisés, les bocages, etc., tous ces éléments sont intrinsèquement liés. Le scénario approche ses différents milieux comme **un ensemble indissociable**.
5. Développer et **prioriser les capacités du site du Ry-Ponet à apporter au territoire des bénéfiques paysagers** (services écosystémiques) en lien avec les besoins essentiels des zones urbanisées alentours.

De cette façon le site devient émetteur de bénéfices majeurs tant sur le plan **micro-climatique** qu'hydraulique mais aussi sur les équilibres à atteindre en termes de biodiversité favorisant **le bon développement des sols**, de la **chaîne trophique** ou encore des **habitats et flux floristiques et faunistiques**.

6. Prioriser le maintien, le soutien et **l'accompagnement des activités agricoles dans une perspectives de préservation du caractère rural et paysager du site** du Ry-Ponet.
7. Se saisir du contexte exceptionnel de préservation patrimonial et paysager du site pour initier un cadre propice au développement potentiel d'une économie agricole de transition privilégiant des modes opératoires reposant sur la qualité des sols, le couvert permanent, la lutte biologique, le développement du bocage, etc.

De cette manière, il rend pleinement les agriculteurs **acteurs du maintien de la qualité des services écosystémiques** que jouent les espaces agricoles, prairiaux et bocagers.

8. Engager une réelle opportunité pour le site du Ry-Ponet de **valoriser la filière des métiers de l'agriculture en lien avec les enjeux urbains, une agriculture respectueuse des qualités environnementales, des sols et des paysages**. Ce contexte offre un terreau favorable au développement d'une économie de transformation des produits.

Il permet de mettre en place des circuits courts porteurs de liens avec les populations, favorisant en outre des emplois locaux. Une opportunité qui s'offre aux enjeux de réalisation de la **ceinture alimentaire que développe l'agglomération liégeoise**. Une opportunité également qui s'adresse aux développements de projet à caractère sociale.

9. Souligner les fortes interactions de la frange entre le contexte urbain immédiat et le caractère paysager du site du Ry-Ponet, ce qui plus est en fait sa spécificité. Toute tentative d'extension urbaine sur le site aura pour conséquence de fragiliser le rapport intime entre ses deux entités fonctionnelles.

Il va de soi que ne peuvent être privilégiées dans la frange que **les activités économiques ou sociales entretenant des liens durables et indissociables avec la spécificité qui fait le lieu**, (son caractère fertile, son bocage, ses milieux humides, ses espaces ouverts et vallonnés, ses espaces boisés) ou encore qui en ferait sa promotion intrinsèque.

10. **Faciliter l'accessibilité de ses espaces** à partir de ses franges urbaines et renforcer le **maillage des itinéraires pédestres** se posant comme une alternative à l'usage de la voiture, ou encore permet de développer la marche de proximité et/ou de loisir.
11. Autoriser la **mise en place d'aménités** permettant de développer, prioritairement à destination des populations de l'agglomération liégeoise, une multitude d'initiatives économiques, sociales et/ou culturelles tant dans le domaine de l'environnement, la nature, le bien-être, le loisir actif, la santé, etc., mais ceci **aux seules conditions que ces activités entretiennent des liens intrinsèques et authentiques avec la spécificité des lieux** et puissent faire la démonstration de s'appuyer sur les ressources écologiques, paysagères, patrimoniales et/ou nourricière du site.
12. Privilégier toute initiative participant à développer le **caractère singulier du lieu**, sa forte identité et sa capacité à permettre à **l'ensemble des populations habitantes** de s'y reconnaître. L'exemplarité de ses initiatives permettra de faire du site du Ry-Ponet **une aire pilote en matière de transition territoriale et de gouvernance environnementale**.

Attendu que le scénario préférentiel et les actions qui l'accompagnent trouvent place dans un éventail de principe fondateurs qui sont les garants de la préservation du site, la valorisation de ses composantes naturelles et paysagères, et des rôles que le site a à remplir tant vis à vis de son contexte local qu'à l'échelle de l'agglomération ;

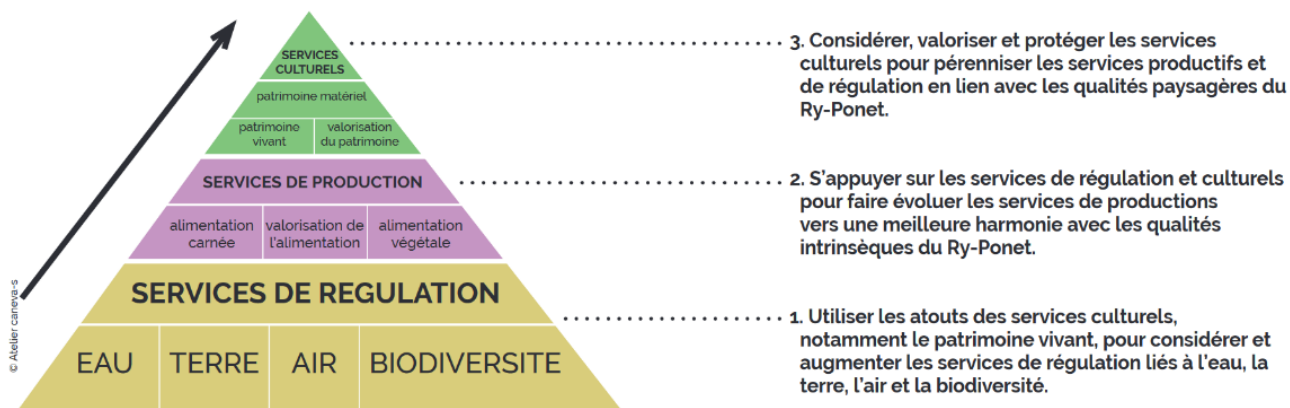
Attendu que l'articulation de ces 34 principes respecte la grille de lecture énoncée dans le cadre du diagnostic, à savoir les services écosystémiques, que cette grille est articulée autour de trois piliers de services écosystémiques qui ont l'intérêt d'offrir, sur le plan méthodologique, un outil de lecture et de mise en œuvre objectif poursuivant en définitive trois défis majeurs, à savoir :

1. **La prise en compte des services écosystémiques de régulation :**
L'eau, la terre, l'air et la biodiversité sont les thématiques prioritaires à développer et valoriser pour conforter le site dans ses qualités intrinsèques tant écologiques que paysagères.
2. **La prise en compte des services écosystémiques de production :**
La capacité du site à conserver son économie agricole est un facteur clé tant pour le maintien durable du paysage agricole et bocager du site du Ry-Ponet que pour la valorisation de son caractère patrimonial paysager hérité d'un système agricole ancestral.
3. **La prise en compte des services écosystémiques culturels :**
Le développement durable de services culturels est intimement lié au succès du développement des deux services précédents. Il y a lieu de comprendre que le site du Ry-Ponet ne pourra réellement développer ses ambitions culturelles qu'à partir du moment où les services de régulation et de production auront été, pour partie, activés sinon a minima positionnés en amont de toute démarche qui voudrait être éligible au rang des services culturels.

Attendu que comme énoncé dans les conclusions du diagnostic, la prise en compte de ces trois défis fait apparaître la nécessité d'organiser l'implémentation du scénario préférentiel et des actions qui l'accompagnent selon un ordre hiérarchisé ;

Attendu qu'il n'est pas superflu de réillustrer ces trois défis et les dix enjeux qu'ils énoncent, sous la forme d'une pyramide, à l'instar de la pyramide de Maslow ;

Attendu que cette représentation présente l'intérêt de rappeler combien il est primordial d'aborder la démarche de mise en œuvre en ayant à l'esprit que développer les attendus situés dans le haut de la pyramide ne pourra se faire sans prendre une grande attention à développer, voire prioriser, les attendus qui se positionnent dans le bas de cette pyramide ;



Attendu qu'il est précisé que cette présentation hiérarchisée n'est pas contraignante et n'impose en aucun cas la mise en place d'un processus de construction linéaire du projet, et ceci d'autant plus si l'activation d'actions nourrit à la fois plusieurs niveaux hiérarchisés des trois défis identifiés de la pyramide ;

Vu la nécessité de favoriser un développement harmonieux et concerté du territoire de Ry-Ponet ;

Attendu que le plan d'actions (phase 3 de l'étude) n'a pas été finalisé, qu'il sera présenté à un prochain conseil ;

Attendu que le groupe Les Engagés - Ecolo+, par la voix de son chef de groupe Serge FRANCOTTE, a fait parvenir avant la séance une proposition d'amendement de la décision libellée comme suit :

- *PREND ACTE* du diagnostic réalisé,

- *APPROUVE* la nouvelle vision pour le site du Ry-Ponet (phase 2).

- *EMET UNE RESERVE* concernant la légende de la vision sur le site du Lycée d'état, parcelle sise à l'angle des rues Sainte-Anne et Neufcour, cadastrée 1ère division, section B, n°122 C, (dans l'ensemble des cartes) «Opportunité d'implantation d'un équipement public et d'activité en lien avec l'agriculture.», dès lors qu'il faut rester prudent quant à affirmer qu'on peut y réaliser une activité aussi sensible que du maraîchage ou de l'agriculture, l'assainissement réalisé en 2015 n'étant pas valable pour tout type d'activité.»; que cette proposition est motivée par la volonté de ne pas bloquer le processus engagé en imposant une condition ;

Attendu qu'après discussions et explications, il convient de considérer que d'approuver le document moyennant une condition ne constitue pas une remise en cause de tout le travail exécuté jusqu'à présent sachant que chacun des Conseils impliqués est autonome dans sa décision ;

A l'unanimité des membres présents,

PREND ACTE du diagnostic réalisé,

APPROUVE la nouvelle vision pour le site du Ry-Ponet (phase 2) à la condition suivante :

Modification de la légende de la vision sur le site du Lycée d'état, parcelle sise à l'angle des rues Sainte-Anne et Neufcour, cadastrée 1^{ère} division, section B, n°122 C, (dans l'ensemble des cartes) en indiquant :

« **Opportunité d'implantation d'équipements publics intégrant le renforcement de la faune et de la flore dans le respect du contexte paysager** » en lieu et place de celle proposée « Opportunité d'implantation d'un équipement public et d'activité en lien avec l'agriculture. »

RESTE en attente du plan d'actions (phase 3 de l'étude).

La présente délibération sera transmise à la Région wallonne.

PAR LE CONSEIL

Le Directeur général

Le Bourgmestre